

FOIRE AUX QUESTIONS

Dois-je payer pour déposer mes déchets ménagers résiduels dans les points d'apport volontaire ?

La commune octroie un certain nombre de dépôts intégrés sur votre carte d'accès au recyparc et pour lesquels vous ne devez plus rien payer. Une fois épuisés, vous pouvez recharger votre carte sur www.ipalle.be ou directement au recyparc.

Dois-je utiliser les sacs-poubelles de la commune pour mes dépôts dans les points d'apport volontaire ?

Non, vous pouvez y déposer vos déchets ménagers résiduels en vrac ou dans le sac de votre choix. Le volume du tiroir a une capacité de 60 litres.

Puis-je déposer mes déchets ménagers résiduels dans les points d'apport volontaire situés en dehors de ma commune ?

Non, vous ne pouvez utiliser que ceux situés dans votre commune, contrairement aux points d'apport volontaire destinés à recevoir les déchets organiques de cuisine que vous pouvez utiliser partout en Wallonie picarde.

Mon badge est perdu/volé. Que faire ?

Ne vous inquiétez pas ! Il vous suffit de vous rendre au recyparc, où l'on désactivera votre ancien badge pour vous en fournir un nouveau, contre la somme de 2 €. Mais ne tardez pas, au risque que vos dépôts ne soient consommés par autrui en cas de vol.

J'emménage bientôt dans une commune équipée de points d'apport volontaire. Que dois-je faire ?

Rien de plus facile ! Prenez contact avec le recyparc de votre nouvelle commune qui vous fournira une carte vous permettant d'accéder aux conteneurs enterrés.

Les collectes de déchets en porte-à-porte vont-elles être maintenues ?

À Leuze-en-Hainaut, la collecte des déchets ménagers résiduels en porte-à-porte est maintenue **toutes les deux semaines dans les villages et trois fois par mois au centre-ville.**

Rendez-vous sur l'application Recycle ! ou sur le site internet de votre commune.

Extrait de la réglementation communale de

LEUZE-EN-HAINAUT

Volume du tiroir : ..60.. litres

Tarif du dépôt supplémentaire : 0,80. €

Composition du ménage	Nombre de dépôts gratuits
1 personne	5
2 personnes et plus	10
Seconde résidence	10

Editeur Responsable : Laurent Dupont - 1, chemin de l'Eau Vive - 7503 Froyennes. Ne pas jeter sur la voie publique. Création © : www.lustfeldcommunication.com

NOUVEAUX MODES DE COLLECTE DES DÉCHETS

Ville de Leuze-en-Hainaut

DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS... KÉSAKO ?



Des points d'apport volontaire sont désormais disponibles dans votre commune pour le dépôt de vos déchets ménagers résiduels, c'est-à-dire les **déchets non recyclables** jetés dans le **sac-poubelle**. Ceux-ci viennent compléter le réseau de points d'apport volontaire destinés aux déchets organiques de cuisine : **attention à ne pas les confondre.**

Ces conteneurs enterrés placés dans l'espace public sont accessibles 7 jours sur 7. Proches de chez vous, ces points de collecte ont l'avantage de vous permettre de vous débarrasser à tout moment de vos déchets.



IPALLE - 1 chemin de l'Eau Vive 7503 Froyennes.
Tél. : 069/88.80.54 - Fax : 069/84.51.16 - Email : info@ipalle.be - www.ipalle.be

2020

#smartregion

digital
wallonia
.be

Wp
Wallonie
picarde
Une œuvre et un projet

Avec le soutien de la

Wallonie

IPALLE

 RECYCLE
Papier
FSC® C008551

UN POINT D'APPORT VOLONTAIRE, COMMENT ÇA MARCHE ?

Disséminés dans des endroits précis sélectionnés par les autorités communales, les conteneurs sont enterrés, recouverts d'une plate-forme piétonnière au centre de laquelle se dresse un « avaloir ».

Les conteneurs enterrés présentent de nombreux avantages :

- Accès aisé, 7j/7, de 6h à 22h
- Proches des usagers et nettoyés toutes les semaines
- Meilleure intégration dans le paysage
- Aucune nuisance olfactive
- A 75 % du remplissage, le vidangeur est automatiquement contacté pour le vider
- Vidange au minimum 1x/semaine

Obtenir sa carte d'accès

- Echangez gratuitement votre carte d'accès au recyparc contre une nouvelle carte
- Votre nouvelle carte vous permettra d'accéder aux recyparcs et aux points d'apport volontaire

Bon à savoir

- La commune octroie des dépôts gratuits* : voir en dernière page.
- Pour vos dépôts de déchets ménagers résiduels, rechargez votre carte d'accès via www.ipalle.be ou au recyparc.
- Les dépôts supplémentaires payés par l'utilisateur et non utilisés durant l'année seront automatiquement reportés l'année suivante.

Emplacements des points d'apport volontaire

La liste des adresses des points d'apport volontaire est disponible sur le site www.ipalle.be.

* payés via la taxe.



Colonne enterrée de 5 m³

POUR UN TRI EFFICACE, METTEZ VOS DÉCHETS DANS LE BON CONTENEUR !



Vous vous rendez au recyparc où vous obtenez gratuitement votre nouvelle carte d'accès.



Vous utilisez votre carte pour vous identifier et ouvrir la borne. Vous y déposez vos déchets dans le conteneur adapté.



Les données sont transmises à Ipalle.

DÉCHETS ORGANIQUES DE CUISINE



Les matières collectées sont traitées au sein d'un digesteur.



De l'électricité est produite et redistribuée directement sur le réseau.



Le digestat est valorisé en agriculture.

DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS



Si vos dépôts gratuits* sont tous consommés, vous pouvez recharger votre carte sur www.ipalle.be ou directement au recyparc.



Les matières collectées sont traitées à l'Unité de Valorisation Énergétique de Thumaide.



De l'électricité est produite et redistribuée directement sur le réseau.